



GROUPAMA CENTRE MANCHE, C'EST AUSSI



1 300
SALARIÉS



238 CAISSES
LOCALES



2 600 ÉLUS
MUTUALISTES



1 AGENCE TOUS
LES 9 KM



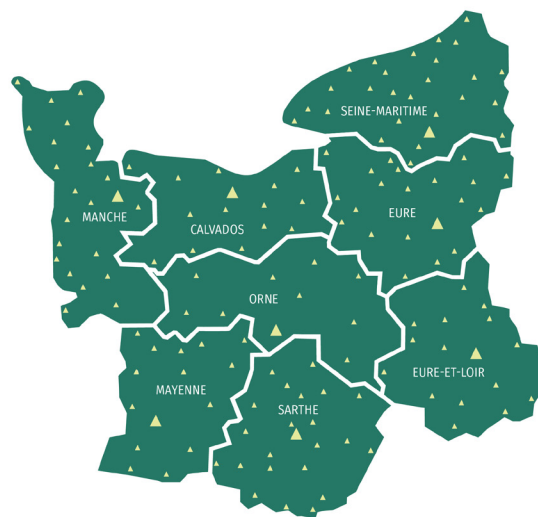
1 NUMÉRO DÉDIÉ
À L'ENSEMBLE DE
VOS BESOINS



584
CONSEILLERS SUR
VOTRE TERRITOIRE



1 APPLICATION
AVEC + DE
10 SERVICES



+ D'INFOS

... à votre service



171 agences de proximité
(horaires et coordonnées sur groupama.fr)



09 69 36 10 11 (appel non surtaxé)



groupama.fr

Groupama Centre Manche - Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche - Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans Cedex 9 - Tél. : 0969361011 - groupama.fr - Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : ©Shutterstock : Dirk Jan Verkuil, Monkey Business Images, Virrage Images. Ne pas jeter sur la voie publique



Groupama
la vraie vie s'assure ici



Groupama
la vraie vie s'assure ici

VOTRE ASSURANCE ANNULATION DE SÉJOUR



Découvrez les plus de notre offre



UN CONTRAT SUR MESURE POUR LES IMPRÉVUS

Réservation du camping, préparation de la valise, vérification du véhicule : partir en vacances nécessite une grande organisation. Cependant, parfois, nous devons faire face à des situations inattendues. C'est pour cette raison que Groupama vous accompagne en cas d'annulation de votre séjour.

Les motifs d'intervention

- GROUPAMA assure le remboursement des sommes versées au camping en cas d'annulation pour les raisons suivantes :

A → Maladie grave non contagieuse, blessure ou décès d'une personne mentionnée au contrat de location.

B → Si vous êtes contraint d'annuler ou de renoncer à votre séjour dans les 48 heures précédant ou suivant la date contractuelle de commencement de location par suite d'interdiction des sites en raison de pollution.

C → Empêchement de prendre possession des lieux loués par suite d'un changement professionnel (licenciement ou mutation)

D → Empêchement de se rendre à la location par route ou par chemin de fer, le jour prévu pour la prise de possession des lieux loués.

E → Sinistre entraînant des dommages importants sur un bien immobilier vous appartenant, survenant avant votre départ et nécessitant impérativement votre présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

F → Extension pour la location d'une durée supérieure à une semaine : Pour les événements figurant au paragraphe A. ci-dessus, et entraînant une interruption du séjour supérieure aux 2/3 de la période de location prévue, l'indemnité « Annulation » sera versée proportionnellement à la période restant à courir entre le jour de votre départ et la fin prévue dans le contrat de réservation.

Dans les détails

Durée du séjour	Tarif
DE 1 À 7 JOURS DE LOCATION	21 €
DE 8 À 14 JOURS DE LOCATION	42 €
DE 15 À 21 JOURS	63 €

Une semaine incomplète sera comptabilisée comme semaine complète.

- Le montant de l'indemnité ne pourra en aucun cas excéder le prix indiqué sur le contrat de location ou de réservation.
- GROUPAMA n'assure pas les dommages se rattachant directement ou indirectement :
 - Aux conséquences résultant directement ou indirectement d'une maladie contagieuse, d'une épidémie, d'une pandémie, d'une enzootie et/ou d'une épizootie.
 - Des faits volontaires ou manœuvres frauduleuses de votre part (propriétaire ou locataire)
 - De la guerre étrangère et/ou de la guerre civile
 - Tous effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de transmutations de noyaux d'atomes ou de la radioactivité, ainsi que des sinistres dus aux effets de radiation provoqués par l'accélération artificielle des particules.



Sauf cas fortuit ou de force majeure, vous devez, **dans les 5 jours** où vous avez connaissance de votre impossibilité d'honorer votre réservation, avertir par écrit le camping adhérent et fournir tous les justificatifs utiles. Le gérant du camping se chargera de la transmission des documents à GROUPAMA.



TÉMOIGNAGE DE KARINE

« J'avais réservé un camping à Granville pour les vacances, mais juste avant de partir, ma grand-mère est tombée gravement malade, heureusement GROUPAMA m'a remboursé mes avances de location »